DROIT, ÉCONOMIE, GESTION, MANAGEMENT, SCIENCES POLITIQUES

Licence professionnelle Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Niveau d'étude visé
Bac +3

Durée
1 an

Composante
Faculté de Droit

Langue(s) d'enseignement
Français

Référentiel RNCP
38862

Présentation

Que vous veniez du domaine du droit ou d'un autre domaine, que vous soyez étudiant ou professionnel ; la Faculté de droit de Grenoble vous offre la possibilité d'accéder à un métier grâce à l'ouverture, en septembre 2026, d'une nouvelle formation, la licence professionnelle Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

La licence professionnelle Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) vise à former les étudiants, en un an (diplôme de niveau Bac+3), pour les préparer à intervenir dans le domaine de la protection juridique des majeurs vulnérables.

Le MJPM a pour mission d'accompagner et de protéger des adultes qui bénéficient d'une protection mise en place par la justice en raison d'une altération de leurs facultés mentales ou corporelles. Il intervient sur mandat du juge des tutelles, pour protéger les intérêts personnels et patrimoniaux du majeur en veillant, autant que possible, à préserver son autonomie.

Admission

Conditions d'admission

Sélection après examen du dossier de candidature et entretien de recrutement avec le jury de la formation.

Candidature

Candidature via E-candidat, depuis le site internet de la Faculté de droit de Grenoble.

Pré-requis obligatoires

Les candidats devront justifier d'un Bac+2 dans les domaines juridiques, sociaux ou de gestion, ou toute autre mention dès lors qu'ils attestent d'une expérience suffisante dans le domaine couvert par la licence professionnelle.

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 26 octobre 2026

38862.

Et après

Secteur(s) d'activité(s)

La formation vise à conférer les compétences et connaissances nécessaires au MJPM, quelles que soient ses modalités d'exercice (salarié d'une association ; préposé d'un établissement hospitalier, médico-social, ou d'hébergement ; professionnel libéral).

Infos pratiques

Contacts

Co-responsable pédagogique

Ingrid Maria

Ingrid.Maria@univ-grenoble-alpes.fr

Co-responsable pédagogique

Elise Roumeau

elise.roumeau@univ-grenoble-alpes.fr

Gestionnaire de scolarité

Gestionnaire de scolarité LPro MJPM

droit-l3pro-mjpm@univ-grenoble-alpes.fr

Lieu(x) ville

Grenoble

Campus

Grenoble - Domaine universitaire

Référentiel RNCP

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 26 octobre 2026

Programme

Organisation

La formation a pour objectif de permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences suivantes :

- Maîtrise du cadre légal des mesures de protection.
- Acquisition des savoirs professionnels (droit, gestion, connaissance des publics vulnérables et des acteurs du médico-social).
- Savoir-faire : agir en tant que professionnel de la protection juridique en respectant les contours de la mission donnée et les obligations du métier.
- Savoir-être : adapter l'accompagnement à la personne protégée.

Spécificités du programme

Cette formation dispose d'une approche pratique très marquée avec l'intervention de nombreux professionnels du domaine de la protection des majeurs. La professionnalisation est également assurée par l'alternance de périodes à l'université et de périodes sur le terrain, auprès de MJPM, via le contrat d'apprentissage ou le contrat de professionnalisation.

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 26 octobre 2026